



Conseil de développement d'Alsace

Introduction

En application de la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et par délibération du 15 février 2021, la Collectivité a créé une nouvelle instance citoyenne: le Conseil de développement d'Alsace.

Le Conseil de développement d'Alsace est le nouvel outil d'implication citoyenne voulu par la Collectivité européenne d'Alsace permettant de renforcer le lien avec les habitants investis et les forces vives des territoires, notamment les autres conseils de développement alsaciens, et de valoriser l'engagement des citoyens dans la vie publique.

Ses enjeux :

- > Favoriser l'implication de la société civile alsacienne dans les politiques publiques,
- > Promouvoir les politiques d'implication citoyenne en Alsace,
- > Être un laboratoire d'idées, une force de proposition et d'innovation pour contribuer aux politiques publiques de la CeA.



Conformément à la loi du 2 août 2019, le Conseil de développement d'Alsace établit un rapport annuel d'activité examiné et débattu chaque année par l'Assemblée.

I. La constitution du Conseil de développement d'Alsace

→ Une composition avant tout citoyenne, ancrée en proximité, et transfrontalière

La CeA s'est donnée pour ambition d'avoir un Conseil de développement associant :

- > **L'expertise professionnelle** de la société civile alsacienne, des milieux économiques et transfrontaliers,
- > **L'expertise d'usage** des citoyens répartis sur l'ensemble des 7 territoires de vie de la collectivité,
- > **L'expertise des territoires** par la représentation des conseils de développement préexistants dans les PETR et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Ainsi et conformément à la délibération du Conseil d'Alsace du 27 septembre 2021, la composition du Conseil de développement tend vers la meilleure représentativité des Alsaciens possible, en prenant en compte :

- > La stricte parité femmes-hommes pour les citoyens volontaires,
- > La diversité territoriale,
- > La diversité de classe d'âge à partir de 18 ans,
- > La représentation de différents intérêts d'engagement (économiques, sociaux, environnementaux, culturels, éducatifs, etc.),
- > La dimension transfrontalière.

Le Conseil de développement d'Alsace est ainsi composé de :

- > **100 citoyens volontaires** comprenant :
 - **84 Alsaciens**, habitant en Alsace, répartis également entre les 7 territoires de vie, soit 12 par territoire de vie,
 - **16 citoyens transfrontaliers** issus des territoires de nos quatre Eurodistricts, soit 4 par Eurodistrict,
- > **26 représentants des conseils de développement alsaciens** existants au niveau de nos intercommunalités (soit 2 par Conseil de développement local alsacien).

Les citoyens volontaires ont des suppléants qui participent également aux travaux du Conseil de développement d'Alsace.

Les membres sont volontaires, bénévoles et engagés pour 3 ans renouvelable (2022-2025). Des bénévoles qui donnent de leur temps, de leur intelligence et de leur expérience pour contribuer aux politiques de la Collectivité. Seuls leurs frais de déplacement sont pris en charge dans le cadre des activités du Conseil de développement d'Alsace.

→ Un appel à candidature mobilisateur

Pour constituer le Conseil de développement d'Alsace, un appel à candidature a été réalisé. Il a été ouvert pendant 2 mois (d'octobre à novembre 2021), sur la plateforme de participation numérique entre-vos-mains.alsace.eu.

Plus de 850 candidatures ont été reçues !

La procédure de composition a été anonymisée. La composition des 100 membres titulaires et des 100 membres suppléants a été réalisée selon les critères fixés par la délibération.

Une sollicitation des 13 conseils de développement alsaciens locaux a aussi été réalisée en parallèle pour nommer 2 représentants par Conseil.

Les 850 Alsaciens ayant candidaté représentent une base d'engagement importante pour le Conseil de développement ainsi que pour l'ensemble des politiques d'implication de la CeA.

→ Une gouvernance neutre et partenariale

La gouvernance du Conseil de développement garantit une position neutre vis-à-vis de la Collectivité européenne d'Alsace, tout en inscrivant l'instance dans une vraie démarche partenariale.

- > **La présidence du Conseil de développement d'Alsace**, proposée par le Président de la CeA, représente l'instance devant la Collectivité et tout autre tiers. Elle est la garante de la bonne conduite des missions. Elle peut intervenir en séance plénière de la Collectivité européenne d'Alsace. La présidence du est assurée par **Delphine Mann**.



- > **Une Conseillère d'Alsace, déléguée au Conseil de développement et à la Démocratie Locale**, chargé de suivre les travaux du Conseil et d'assurer la bonne prise en compte de ses propositions dans les politiques de la Collectivité, devant les Conseillères et Conseillers d'Alsace. **Lara Million**, Vice-Présidente de la CeA et déléguée au Conseil de développement d'Alsace et à la Démocratie Locale assure ce suivi.



→ Une équipe de coordination du Conseil de développement d'Alsace renforcée issue des services de la CeA

Une équipe de coordination, composée de 2 agents de la CeA, travaille en étroite collaboration avec la Présidente du Conseil de développement et la Vice-présidente déléguée à la Démocratie Locale.

L'équipe de coordination soutient la mise en place des actions du Conseil de développement d'Alsace.

Elle a pour missions de :

- > Piloter les travaux de l'instance citoyenne pour la CeA,
- > Assurer les liens entre le Conseil de développement d'Alsace et l'Administration pour la mise en place de ses actions,
- > Soutenir méthodologiquement et logistiquement la mise en place des temps forts du Conseil et faire le lien avec les services de la CeA compétents.

II. Un an d'existence et déjà de nombreuses réalisations

Les deux réalisations phares de la première année de fonctionnement du Conseil de développement sont : la réalisation d'une **saisine sur le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT)** et la **délibération et le choix d'un sujet d'auto-saisine ambitieux**.



→ Une soirée de lancement: première Assemblée alsacienne de la Démocratie d'implication

Une première soirée de lancement du Conseil consacrée à la Démocratie d'implication a été organisée le 29 mars 2022 à Sélestat.

Les futurs membres du Conseil citoyen mais également l'ensemble des personnes ayant candidaté ont été réunis.

Plus de 300 personnes ont répondu présent et de nombreux échanges ont eu lieu sur la notion d'engagement citoyen, d'engagement politique, associatif, professionnel et personnel.

Les principaux apports de cette soirée ont porté sur la motivation des membres à s'impliquer dans le Conseil, leurs attentes vis-à-vis d'une assemblée citoyenne et leurs réserves.

→ Une première saisine du Président de la CeA sur le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière

Début juin 2022, une première journée de rencontre a réuni l'ensemble des membres du Conseil de développement d'Alsace pour établir ses premiers travaux. Cette journée a été l'occasion pour le Président de la CeA, par l'intermédiaire de la Vice-présidente déléguée au Conseil de développement d'Alsace et à la Démocratie Locale, de lancer une première saisine relative au Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT).

Le sujet de la saisine: « Comment renforcer notre sentiment d'appartenance à la région du Rhin Supérieur, être des citoyens rhénans vivant dans un même environnement avec nos voisins allemands et suisses? » avec trois enjeux sous-jacents:

- > Quels sont les projets transfrontaliers qui ont du sens pour les citoyens ?
- > Quelles initiatives en termes de nouveaux projets transfrontaliers?
- > Quelle doit être la vision et l'ambition citoyenne de la « Life Valley » ?

Une saisine motivante, engageante et exigeante

Sous le pilotage de la Présidente du Conseil, 7 groupes de travail ont été constitués pour construire les contributions et propositions autour des thématiques suivantes :

- > Transition économique et emploi-formation,
- > Transitions écologique, énergétique et mobilitaire,
- > Santé et gestion en situation de catastrophe,
- > Bilinguisme et plurilinguisme,
- > Culture, tourisme, sport, éducation et jeunesse,
- > Attractivité, rayonnement, innovation scientifique et technique,
- > Testeur « Life Valley ».

Chaque groupe a préalablement défini les enjeux de la thématique en tenant compte des expériences de vie, des expertises de chacun tant au plan personnel, associatif ou professionnel.

Les contributions ont été, pour chaque thème, à deux niveaux: les objectifs à retenir et les mesures ou projets phares.

Cette saison a nécessité un fort investissement des membres du Conseil et de sa Présidente :

- > L'ensemble des membres se sont mobilisés de juin à décembre autour des différents groupes de travail avec des réunions hebdomadaires de juillet à octobre 2022,
- > Deux assemblées ont été réunies (les 8 octobre et 16 novembre 2022) pour travailler et partager sur la saison,
- > Les premières contributions ont été exposées devant les partenaires transfrontaliers de la CeA (le 21 octobre 2022),
- > Les membres ont également participé à la commission « Rayonnement de l'Alsace » de la CeA, pour présenter leurs conclusions devant les Conseillers d'Alsace.

Une remise officielle inspirante du premier avis du Conseil de développement d'Alsace



Le 1^{er} décembre 2022, les membres du Conseil de développement se sont réunis au Théâtre BA-AL, au bord du Rhin, pour remettre leur premier avis au Président de la CeA, Frédéric Bierry.

Symbole de la rencontre des cultures transfrontalières, les membres ont pu présenter leurs contributions de manière très théâtrale, ancrant les propositions dans leur quotidien.

L'évènement s'est clôturé par une représentation spectaculaire d'une troupe artistique franco-allemande.

Un avis plébiscité, pour renforcer l'appartenance des citoyens au Rhin Supérieur

L'ensemble de cette production a fait l'objet d'un avis, avis qui a été intégré à la délibération du rapport du SACT.

En synthèse, l'avis du Conseil de développement s'articule autour des propositions suivantes:

- > Favoriser une transition économique, durable pour des emplois et une capacité de formation professionnelle tournée vers l'avenir,
- > Partager et protéger les biens communs environnementaux et transfrontaliers,
- > Reconnaître mutuellement les pratiques professionnelles, partager des compétences et des bonnes pratiques et prévenir et coordonner des traversées de crise pour une Région du Rhin Supérieur solidaire et en bonne santé,
- > Défendre, valoriser, pratiquer les langues pour transmettre un patrimoine commun, une ouverture aux autres et à des opportunités pour l'avenir,
- > Célébrer l'identité rhénane,
- > Promouvoir les marqueurs forts du territoire et permettre d'évoluer vers un cadre de vie commun.

Ce premier avis sur le SACT a été plébiscité par le Président de la CeA et a inscrit le Conseil de développement d'Alsace comme une véritable force citoyenne au sein de la CeA. Cet avis a alimenté le projet politique de la CeA pour le Rhin Supérieur et lui a redonné tout son sens dans le quotidien des citoyens rhénans.

Afin de suivre les avancées des contributions, les services de la CeA vont construire un tableau de suivi des actions proposées. Un point d'information sur l'avancée du schéma et sur les contributions du Conseil sera réalisé à la prochaine plénière d'automne 2023. Enfin, des représentants du Conseil de développement seront invités aux grandes réunions des partenaires du schéma.

→ Formation sur les finances et les compétences de la CeA

Les membres du Conseil ont pu participer à une matinée de formation sur les finances et les compétences de la CeA.

Cette formation a été proposée à l'ensemble des membres par la Vice-Présidente aux finances de la CeA, ainsi que par le Directeur Général des Services de la CeA.

La matinée de formation a conduit à de nombreux débats et a été particulièrement bénéfique pour la suite des travaux du Conseil.



→ Création du Groupe « testeurs des politiques publiques »

En parallèle, le Conseil s'implique également dans des travaux initiés par la CeA.

Un groupe « testeurs des politiques publiques » réunit 10 membres volontaires du Conseil pour contribuer à améliorer la lisibilité des politiques publiques de la CeA.

Tester nos actions est nécessaire pour faire progresser le service public et améliorer de manière régulière nos actions et nos dispositifs.



Un premier sujet est actuellement travaillé : l'accès à l'information relative aux politiques publiques de la CeA, quels contenus ? quels canaux ?

→ Une première auto-saisine audacieuse

En mars 2023, les membres du Conseil se sont réunis en Assemblée pour délibérer et définir le premier sujet de leur auto-saisine.

Les ateliers ont été conduits par 8 animateurs issus du Conseil formés à la facilitation par les services de la CeA et en présence de sa Présidente. 8 membres de l'administration se sont proposés pour constituer le groupe Ressource afin de soutenir les facilitateurs pendant l'Assemblée.

À l'issue de nombreux débats particulièrement riches en ateliers, 8 sujets en cohérence avec les préoccupations citoyennes du moment ont été proposés :

- > « Tous concernés car l'eau c'est la vie, il faut l'avis de tous ! Le Conseil de développement d'Alsace, lobby citoyen. »
- > « Eau : prévention et protection de la nappe phréatique et des rivières alsaciennes. »
- > « Construisons ensemble la Citoyenneté alsacienne ! Par l'éducation, le bilinguisme, l'humanisme et l'engagement. »
- > « Favoriser la convergence des dispositifs inclusifs culturels et sociaux, ainsi que des acteurs, pour permettre à l'Alsace de tendre vers un territoire zéro chômeurs. »
- > « Comment reconnecter citoyens et élus au service d'une action publique partagée, compréhensible et de proximité ? »
- > « Comment devenir un territoire pilote en matière de politique(s) sociale(s) alternatives accompagnant et impliquant tous les publics, avec une attractivité d'activités, dans le bassin Rhénan (lien avec les 3 territoires) ? »
- > « Comment intervenir en matière de santé-environnement et assurer la neutralité carbone ? »
- > « Quels liens intergénérationnels pour un territoire Transrhénan résilient ? »

Ces sujets ont été départagés par un vote au jugement majoritaire. Le sujet qui a remporté le plus d'adhésions et qui constitue le sujet de l'auto-saisine du Conseil de développement d'Alsace pour l'année à venir est : « **Comment reconnecter citoyens et élus au service d'une action publique partagée, compréhensible et de proximité ?** »

En termes de méthodologie l'auto-saisine est pilotée par la Présidente du Conseil de développement d'Alsace et animée par 6 facilitateurs issus du Conseil de développement d'Alsace. Elle s'inscrit sur une durée d'un an avec une démarche participative impliquant les membres du Conseil.

III. Les perspectives du Conseil de développement d'Alsace

Après un an de fonctionnement, le Conseil se donne comme enjeux pour les 12 prochains mois de :

- > Mener ses travaux d'auto-saisine avec un rendu de sa contribution en mars 2024,
- > Réaliser ses travaux de saisine, le Président devant solliciter le Conseil en octobre 2023,
- > Structurer son mode de fonctionnement à travers un règlement intérieur,
- > Développer sa communication,
- > Continuer à créer les conditions d'implication des membres du Conseil.

Pour 2024, des perspectives ambitieuses sont également prévues, telles que : la réalisation d'un «Démocratie-Tour» pour s'inspirer des modèles démocratiques allemands et suisses et une Assemblée alsacienne de la démocratie d'implication réunissant les 850 Alsaciens ayant candidaté en 2021 pour rendre compte des actions citoyennes de la CeA.



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu